

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le JEUDI 7 AVRIL, à 16 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 42).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé au rapport n° 22/2-001 à 16 h 14), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE (arrivé au rapport n° 22/2-004 à 16 h 22), Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noëla MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé au rapport n° 22/2-005 à 17 h 04), Corinne BABEF, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD (arrivée au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20), Vincent BÈGUE (arrivé au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ	à son départ au rapport n° 22/2-014 à 17 h 48	par Jean-Pierre MARCHAU
Yassine MANGROLIA	à son départ au rapport n° 22/2-016 à 17 h 53	par Marie-Anick ANDAMAYE
Philippe NAILLET	à son départ au rapport n° 22/2-004 à 16 h 54	par Gérard FRANÇOISE
Guillaume KICHENAMA	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Benjamin THOMAS		par Dominique TURPIN
Jean-Régis RAMSAMY	à l'arrivée de sa mandataire au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20	par Wanda YENG-SENG BROSSARD
Vincent BÈGUE	jusqu'à son arrivée au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20	par Jean-Pierre HAGGAI

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataire) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	raison/ qualité	au titre de/ du	rapport n°
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/2-010
- Arnaud HUGUET	président vice-président	CRGSH OMS de Saint-Denis	
- Érick FONTAINE	délégué / ville	SHLMR	22/2-012
- Érick FONTAINE	délégué / ville	SHLMR	22/2-013
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/2-017
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
(*) <b>Benjamin THOMAS</b> (mandataire : Dominique TURPIN)			

ASD  
OMS  
CINOR

Archers de Saint-Denis  
Office municipal des Sports de Saint-Denis  
Communauté intercommunale du NOrd de la Réunion

CRGSH  
SHLMR  
ÉPFR

Club Roland Georget Sports Handicap  
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
Établissement public foncier de la Réunion

(\*)

élu absent à la séance

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Gilbert ANNETTE	arrivé à 16 h 14	au rapport n° 22/2-001
Wanda YENG-SENG BROSSARD	arrivés à 16 h 20	au rapport n° 22/2-001 porteuse de la procuration de Jean-Régis RAMSAMY
Vincent BÈGUE		au rapport n° 22/2-001 représenté par Jean-Pierre HAGGAI jusqu'à son arrivée
Érick FONTAINE	arrivé à 16 h 22	au rapport n° 22/2-001
Philippe NAILLET	parti à 16 h 54	au rapport n° 22/2-004 en laissant procuration à Gérard FRANÇOISE
Michel LAGOURGUE	arrivé à 17 h 04	au rapport n° 22/2-005
Arnaud HUGUET	sorti à 17 h 26	au rapport n° 22/2-010 avant la mise en examen du dossier
(voir la rubrique « élus intéressés »)	revenu à 17 h 38	au rapport n° 22/2-011
Geneviève BOMMALAIS	sortie à 17 h 26	au rapport n° 22/2-010 avant la mise en examen du dossier
(voir la rubrique « élus intéressés »)	revenue à 17 h 41	au rapport n° 22/2-012
Érick FONTAINE	sorti à 17 h 41	au rapport n° 22/2-012
(voir la rubrique « élus intéressés »)	revenu à 17 h 48	au rapport n° 22/2-014
Brigitte ADAME	sortie à 17 h 42	au rapport n° 22/2-012
	revenue à 17 h 58	au rapport n° 22/2-017

(voir à la page suivante)

**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE**

(suite)

Monique ORPHÉ	partie à 17 h 48	au rapport n° 22/2-014 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Yassine MANGROLIA	parti à 17 h 53	au rapport n° 22/2-016 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE
HOAREAU Jean-François Julie PONTALBA	sortis à 17 h 56	au rapport n° 22/2-017 avant la mise en examen du dossier
Gilbert ANNETTE (voir la rubrique « élus intéressés »)	revenus à 17 h 59	au rapport n° 22/2-018
Haroun GANY	parti à 17 h 58	au rapport n° 22/2-017
Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Brigitte ADAME du rapport n° 22/2-018 au rapport n° 22/2-25)	sortie à 18 h 00	au rapport n° 22/2-018
	revenue à 18 h 07	au rapport n° 22/2-025

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le JEUDI 14 AVRIL 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

**OBJET**        **Adhésion de la ville de Saint-Denis au Forum français pour la Sécurité urbaine (FFSU)**

---

## **Contexte**

Le présent rapport porte sur l'adhésion de la ville de Saint-Denis au Forum français pour la Sécurité urbaine.

La ville de Saint-Denis et ses partenaires ont arrêté au mois d'avril 2021, un document cadre : la Stratégie dionysienne de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2024, dont les leviers d'actions partenariaux s'articulent autour de l'éducation, de la formation, de la sécurité, de l'insertion, de l'action sociale et de l'emploi.

Dans le cadre de la réalisation de cette stratégie, la ville de Saint-Denis souhaite bénéficier de l'expertise d'un réseau nationale de villes.

Créé en 1992, le Forum français pour la Sécurité urbaine (FFSU) est une association regroupant une centaine de collectivités territoriales, qui favorise les échanges d'expériences selon le principe « les villes aident les villes ».

Le FFSU a pour objectifs de :

- › promouvoir une vision équilibrée incluant prévention, sanction et cohésion sociale ;
- › soutenir les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur politique locale de sécurité ;
- › renforcer leur représentativité au sein de la gouvernance nationale et européenne.

Le Forum français s'inscrit au sein du Forum européen pour la Sécurité urbaine (EFUS selon le sigle anglais : European Forum for Urban Security) qui regroupe deux cent cinquante villes et régions européennes.

Le FFSU travaille sur l'ensemble des thématiques liées à la prévention et à la tranquillité, dont la médiation, et tisse des liens entre collectivités locales à travers l'échange de pratiques et de connaissances, des groupes de travail, l'organisation de colloques et la formation.

Le FFSU accompagne également les collectivités locales dans leur démarche de diagnostic, d'évaluation, d'observatoire... dans le cadre des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance, de construction de plan d'actions.

L'adhésion de la ville de Saint-Denis au Forum a à la fois pour but de valoriser ses projets, mais aussi de bénéficier d'une culture et d'outils partagés avec des acteurs nationaux. Celle-ci inclut une participation financière de la ville, établie en fonction d'un barème de cotisation basé sur le nombre d'habitants de la commune et s'élevant à 4 376 € l'année.

Au vu de ces éléments d'information, je vous demande :

- 1° d'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Denis au Forum français pour la Sécurité urbaine ;
- 2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les actes y afférents.

**OBJET**      **Adhésion de la ville de Saint-Denis au Forum français pour la Sécurité urbaine (FFSU)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le RAPPORT N° 22/2-016 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Gérard FRANCOISE - 5ème adjoint au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

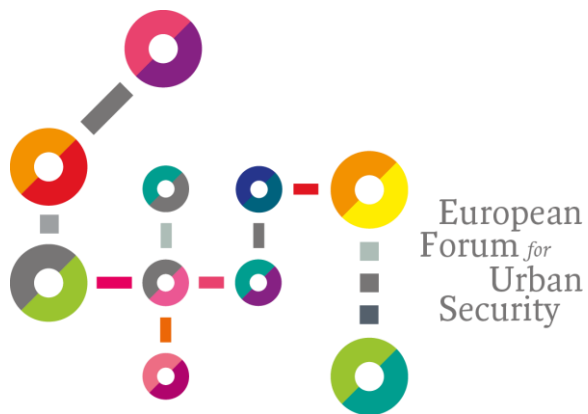
**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'adhésion de la ville de Saint-Denis au Forum français pour la Sécurité urbaine (FFSU).

**ARTICLE 2**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes y afférents.



## FORMULAIRE D'ADHÉSION 2022

**La Ville de Saint Denis décide d'adhérer aux Forums Européen et Français pour la Sécurité Urbaine, à compter de la réception du présent document.**

**Veillez joindre au formulaire, la décision du Conseil de votre collectivité territoriale attestant de cette décision.**

### **1/ Informations sur la collectivité territoriale**

- *Nombre d'habitants : 150 312*
  
- *Région : Réunion*
  
- *Intercommunalité, Jumelage (s):CINOR*
  
- *Site Internet : <https://www.saintdenis.re/>*
  
- *Réseaux sociaux :*
  
- *Participation à des programmes ou activités européens :*
  
- *Page du site Internet spécifiquement dédiée à la prévention :*
  
- *stratégie territoriale signée le : 30 avril 2021*
  
- *Montant de la cotisation : 4376 €*



## **2/ Interlocuteurs du Forum**

*Chacune des publications du Forum est adressée au Maire (ou Président de l'exécutif), à l'élu et au technicien désignés pour le représenter au sein du Forum.*

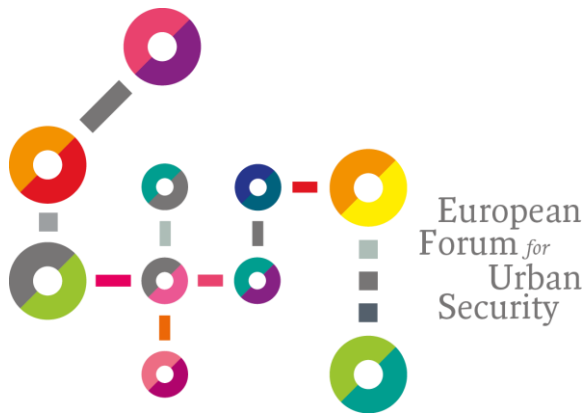
### ***Le Maire ou le Président***

- Nom : Ericka BAREIGTS
- Adresse de correspondance :
- Fonction : Maire
- Code postal : 97400
- Nom de l'assistant (e) : Christelle KICHENASSAMY ALAMELOU
- Téléphone : Hôtel de Ville – 97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
- Fax :
- Email : e.bareigts@saintdenis.re
- Autre (s) mandat (s) : Conseillère Régionale

### ***L'élu de référence (adjoint à la sécurité, chargé de prévention...)***

- Nom : Gérard FRANCOISE
- Adresse de correspondance : Hôtel de Ville – 97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
- Fonction : Adjoint à la Sécurité
- Code postal : 97400
- Nom de l'assistant (e) :





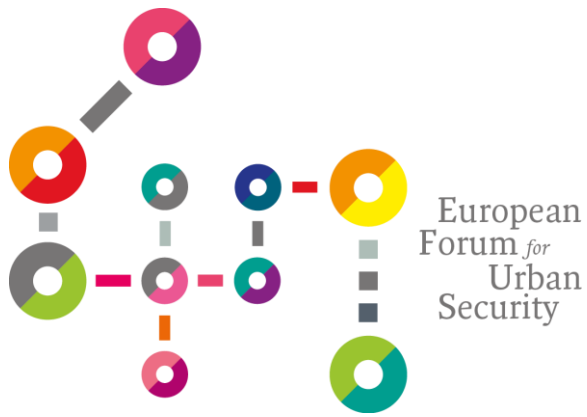
- Téléphone :
- Fax :
- Email : [g.francoise@saintdenis.re](mailto:g.francoise@saintdenis.re)
- Autre (s) mandat (s) : Conseiller Départemental

***Le technicien de référence***

- Nom : PAUSE
- Adresse de correspondance :
- Fonction : Responsable du Pôle Prévention
- Code postal : 2 rue Pasteur
- Nom de l'assistant (e) :
- Téléphone : 0262 40 05 53
- Fax :
- Email : [f.pause@saintdenis.re](mailto:f.pause@saintdenis.re)

***Personne en charge de la facturation (si autre que le Maire de la ville ou Président) :***

- Nom :
- Adresse de correspondance :
- Fonction :
- Code postal :
- Nom de l'assistant (e) :



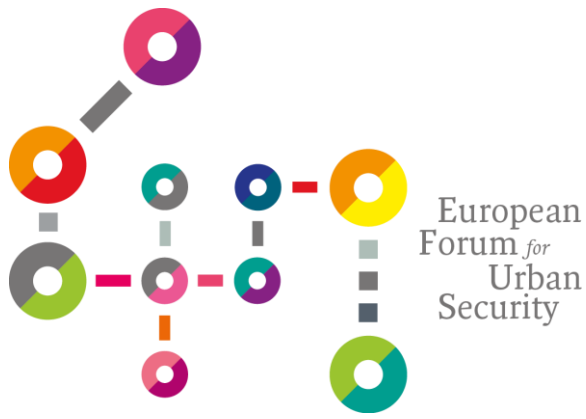
- Téléphone :
- Fax :
- Email :

***Personne en charge de la communication***

- Nom : Eric Jean FONTAINE
- Adresse de correspondance : 2 rue Pasteur
- Code postal : 97400
- Nom de l'assistant (e) :
- Téléphone : 02-62-98-32-30
- Fax : 02-62-40-07-66
- Email : e.fontaine@saintdenis.re

***Tout autre élu ou technicien intéressé par nos thématiques***

- Nom : Daniel Robert HOARAU
- Adresse de correspondance : Direction Finances Comptabilité Recette
- Code postal : 97400
- Nom de l'assistant (e) :
- Téléphone :
- Fax :
- Email : dan.hoarau@saintdenis.re



**Identifiant « PIC number » (Participant Identification Code) : .....**

**Nb : ce numéro est indispensable pour pouvoir participer aux appels à projet de la Commission européenne. Si vous ne possédez pas encore un numéro PIC nous vous invitons à contacter l'équipe Efus.**

**Nous vous invitons à nous envoyer tous documents de présentation de votre collectivité et de vos activités en matière de Prévention et de Sécurité (thème de travail, programmes mis en place...). Ces documents pourront être diffusés via notre site web pour présenter votre collectivité aux autres membres de notre réseau.**

J'ai bien noté que l'adhésion vaut pour le Forum Européen ainsi que pour le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (cotisation unique).

Fait à Saint Denis

Le

Nom et Signature :

Ericka BAREIGTS